

Rapport annuel sur la situation des droits de l'Homme au Maroc 2022

Résumé exécutif

Octobre 2022



## MOT DE LA PRÉSIDENTE

Rapport annuel sur la situation des droits de l'Homme au Maroc 2022

Tout d'abord, une lecture du nombre toujours croissant de plaintes reçues par le CNDH confirme la prépondérance des questions liées aux droits socio-économiques pour le citoyen. En effet, à côté des préoccupations liées au droit à l'eau et au stress hydrique, les problèmes d'accès à des services publics capables d'assurer la pleine jouissance des droits économiques, sociaux et environnementaux reste le défi majeur pour notre Pays.

Ce rapport sur la situation des droits de l'homme au Maroc en 2022 détaille certaines de ces défaillances. Sans doute l'une des plus importantes conclusions qu'il émet, se rapporte à la nécessité d'un monitoring et d'une évaluation réguliers des politiques publiques. Bien que la tendance commence à s'inverser, l'absence d'objectifs clairs et chiffrés des politiques publiques, que ce soit en termes de délai ou en termes d'outcome, rend leur monitoring et évaluation (M&E) difficile.

En sus, l'absence de mécanismes dédiés au suivi des politiques publiques au niveau des différents départements et l'absence de contrôle systématique et exhaustif de la part du Parlement compliquent l'examen du rendement des politiques publiques sur le plan pratique et réduisent l'espace de coordination interdépartementale, déjà limité par l'absence de mécanisme spécifique. Car il n'existe point de bonne gouvernance sans un état des lieux régulier, exhaustif et global des politiques publiques, et ce, dans le cadre d'une démarche participative incluant une vaste panoplie d'intervenants, notamment les acteurs locaux.

Le travail effectué par le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) aussi bien par la publication de son rapport annuel que thématique, quoique pertinent et nécessaire, ne peut éclairer, que de manière ponctuelle certains aspects limités, en fonction de ses prérogatives, mais il ne peut aucunement se substituer à un M&E systématique des politiques publiques, véritable logiciel de traduction des Droits écrits en Droit Effectifs, palpables et exerçables par les citoyens.

Il ressort, également, des plaintes reçues par le CNDH deux questions émergentes : Primo, celles relative au Business et Droits de l'Homme, comme le recours au conseil des travailleurs pour le non-respect de leurs droits par l'entreprise, secundo celle relative à la relation des citoyens avec le système judiciaire, laquelle, en soi, n'est pas nouvelle. Ce qui est nouveau, c'est le recours du citoyen à un mécanisme non judicaire, à savoir le CNDH, en vue de garantir son droit d'accès à la justice, d'où la nécessité de renforcer la dynamique de réforme en cours en vue d'une justice efficiente et impartiale.

Rapport annuel sur la situation des droits de l'Homme au Maroc 2022

Il n'est pas exagéré de dire que les mutations que connait notre société, ainsi que les efforts continus de tous, accouchent d'une dynamique sociétale précieuse. Nous sommes dans un contexte de débats publics et prochainement parlementaires, autour de l'amendement de quatre textes législatifs, à savoir le Code pénal, le Code de procédure pénale, le Code de procédure civile et le Code de la famille, qui constituent le socle de gestion des différentes relations au sein de la société. Ils sont d'une importance primordiale pour la consolidation de l'ETAT DE DROIT par la refonte de la politique pénale en tant que politique de protection des libertés et des droits et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La société Marocaine est en train de vivre un tournant décisif dans son processus de Démocratie émergente, nous obligeant tous à agir. Il nous est capital de saisir l'occasion et le *Momentum* de manière à initier une nouvelle phase de reformes qui réponde aux attentes exprimées des Marocains, aux obligations constitutionnelles et aux engagements conventionnels du Royaume du Maroc.

## RÉSUMÉ DU RAPPORT

Rapport annuel sur la situation des droits de l'Homme au Maroc 2022

Le rapport annuel du CNDH au titre de l'année 2022 présente une évaluation de la situation des droits de l'homme au Maroc ainsi qu'un bilan des actions du CNDH en matière de protection, de promotion et de prévention des violations des droits de l'homme, avec des données chiffrées portant sur 21 droits thématiques et 5 droits catégoriels, outre les droits des femmes et des filles.

Conformément à l'article 20 de la loi 76-15 relatif à la réorganisation du CNDH, les rapports d'activités des trois mécanismes nationaux ont été inclus dans leur intégralité dans le rapport annuel. Il s'agit en l'occurrence des rapports du Mécanisme national de prévention de la torture, du Mécanisme national de recours pour les enfants victimes de violation de leurs droits, et du Mécanise national de protection des personnes en situation de handicap.

Ce rapport sur la situation des droits de l'Homme, adopté par l'Assemblée générale du Conseil tenue en Octobre 2022, présente des conclusions et des recommandations générales, et s'articule autour des neuf axes suivants :

- 1. Situation des droits thématiques et catégoriels ;
- 2. Bilan d'activités du Mécanisme national de prévention de la torture ;
- **3.** Bilan d'activités du Mécanisme national de recours pour les enfants victimes de violation de leurs droits ;
- **4.** Bilan d'activités du Mécanisme national de protection des personnes en situations de handicap ;
- **5.** Harmonisation des législations, renforcement des capacités, et médias et droits de l'homme ;
- 6. Relations de coopération nationale ;
- 7. Relations de coopération internationale :
- **8.** Suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'Instance Equité et Réconciliation ;
- **9.** Réunions des organes du Conseil, des CRDH, nouveautés administratives et système informatique.

L'introduction générale met en exergue les trois éléments de contexte, national et international, qui semble avoir pesé lourdement sur la situation des droits de l'homme au Maroc en 2022. Il s'agit en premier lieu des effets à long terme de la pandémie qui continuent d'avoir des effets négatifs sur l'accès des citoyens aux droits économiques et sociaux, et plus particulièrement le droit à la santé, le droit à l'éducation et le droit au travail. En deuxième lieu, l'année 2022, a été marquée par les effets géoéconomiques de la guerre Ukraine -Russie, cause principale de la flambée des cours du pétrole et par ricochet de la hausse de l'indice des prix à la consommation. Enfin, cette année s'est distinguée également par un niveau sans précèdent de stress hydrique, mettant au grand jour la vulnérabilité climatique du Maroc.

Rapport annuel sur la situation des droits de l'Homme au Maroc 2022

C'est dans la complexité et l'enchevêtrement de ces éléments de contexte général difficile, que se dessinent les traits saillants de l'état des droits de l'Homme au Maroc en 2022.

## 1-Eléments d'une redéfinition des priorités des politiques publiques

Dans le cadre de son action en matière de suivi et d'évaluation de l'effectivité des droits de l'homme dans les politiques publiques, le CNDH enregistre un nombre d'initiatives derrière lesquelles se profile une redéfinition des priorités. Cet éventuel changement de cap serait en gestation dans les projets de réforme et les différentes mesures prises dans les domaines du droit à l'éducation, du droit à la sante, et de l'accélération du processus de généralisation de la couverture médicale obligatoire.

#### 2- Des questions d'actualité

L'année 2022 a été particulièrement marquée par un regain d'intérêt pour la question des droits de la femme et des filles. En effet, les chiffres alarmants des cas de violence faite aux femmes, entre autres formes de discrimination à leur égard, mettent en lumière, les limites de l'arsenal juridique destiné à assurer une protection effective de leurs droits. Le CNDH, se félicitant de la décision de SM le Roi de réviser le Code de la famille, souhaite que ce moment de réforme soit, également, l'occasion de prendre en considération les déterminants extra juridiques des droits des femmes et des filles et leur accorder l'importance qui leur échoit dans ce projet de réforme structurant.

Quant à l'exercice des libertés publiques, des défis persistent et appellent à une action publique à même de consolider et élargir l'espace civique et protéger les défenseurs des droits de l'homme. La liberté d'expression continue de subir les effets des mutations progressives de l'espace public marocain du réel au virtuel. Ainsi, le CNDH a enregistré des cas de poursuite ou de condamnation de citoyen-ne-s pour avoir publié des contenus sur les réseaux sociaux. Il est à rappeler que le CNDH avait recommandé, dans son avis relatif au projet de loi sur « la presse et l'Edition », l'adoption d'une loi sur « la liberté de circulation de l'information » qui serait à même d'assurer une protection des nouvelles formes d'exercice de la liberté d'expression dans l'espace public virtuel.

Rapport annuel sur la situation des droits de l'Homme au Maroc 2022

#### 3- Emergence de nouveaux défis

L'année 2022 a été également marquée par l'émergence de nouveaux défis en matière de protection des droits de l'Homme. Le premier défi majeur est lié aux menaces du stress hydrique qui limite, de façon considérable, l'accès au droit à l'eau. Exprimant sa profonde préoccupation par le recul alarmant de la disponibilité par habitant des ressources en eau, le CNDH souligne l'urgence de mettre en place une nouvelle politique hydrique globale et intégrée, qui érigerait la sécurité alimentaire et la protection du droit des générations futures en priorité absolue. Un autre défi a trait aux effets négatifs de l'envolée du taux d'inflation qui s'est établi à 6,6 en décembre 2022. Etant donné que la hausse des prix se concentre essentiellement sur l'alimentation et l'énergie, l'accès des citoyens à leurs droits économiques et sociaux se trouve désormais mis à rude épreuve. Enfin, pour atténuer les effets de l'inflation sur le pouvoir d'achat des citoyen-ne-s, et assurer la pérennité du financement des droits économiques et sociaux, il est important de relever les défis liés à la mise en place d'un système fiscal plus équitable, et d'en faire un moyen de correction des inégalités.

#### Plaintes et requêtes recues en 2022

Le Conseil et ses Commissions régionales ainsi que les trois mécanismes nationaux ont reçu un total de 3245 plaintes et requêtes, dont 1895 ont été traitées par les CRDH, 70 par le Mécanisme de national de recours pour les enfants victimes de violation de leurs droits, et 47 par le Mécanisme national de protection des droits des personnes en situation de handicap. Le nombre de plaintes et requêtes reçues en 2022 correspond à une augmentation de 7,52 % par rapport à l'année 2021.

Suite à l'analyse de ces plaintes et requêtes, il ressort que les établissements pénitentiaires continuent de faire l'objet de plaintes. Néanmoins, le nombre croissant de plaintes liées aux droits économiques et sociaux peut être considéré comme un indicateur de l'ampleur des défis auxquels les citoyens sont confrontés en matière d'accès à ces droits.

En matière de plaintes, on constate également un recours croissant aux Commissions régionales du CNDH, ce qui confirme leur rôle fondamental de protection au niveau local et leur importance en tant que mécanismes de monitoring de proximité.

Rapport annuel sur la situation des droits de l'Homme au Maroc 2022

Le Conseil note encore une fois et avec préoccupation, l'irrégularité des réponses officielles aux plaintes transmises par le CNDH dans le cadre de ses prérogatives. Ces réponses restent en effet le plus souvent d'ordre général et de caractère disculpant. Le CNDH constate également, dans de nombreux cas, le non-respect à cet égard des délais légaux stipulés dans la loi 76.15 relative à la réorganisation du CNDH, qui sont de 90 jours pour les cas ordinaires et de 60 jours en cas d'urgence.

## CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Rapport annuel sur la situation des droits de l'Homme au Maroc 2022

Le suivi de la situation des droits de l'Homme au Maroc, assuré par le CNDH et ses Commissions régionales, permet de faire le constat d'une récurrence des plaintes liées essentiellement aux droits économiques et sociaux. En effet, l'analyse de l'évolution de ces plaines, vues sous l'angle de leurs nombre et objets, fait ressortir une forte concentration sur des droits qui font l'objet de plusieurs actions et projets de réforme des politiques publiques, comme le droit à la santé et à l'éducation.

Cet état de fait s'expliquerait, entre autres, par les multiples dysfonctionnements qui pèsent sur la capacité de ces politiques publiques à développer des réponses adaptées aux cotextes et situations qui donnent lieu aux griefs et doléances, objets de ces plaintes. A cet effet, le Conseil estime que la conjoncture générale actuelle, marquée par une crise multidimensionnelle (Covid 19, changements climatiques, stress hydrique, inflation... etc.) offre une opportunité inédite pour opérer un véritable changement de paradigme en matière de méthodologie d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques dans notre pays.

Dans cette optique, le Conseil propose d'adopter *l'approche reflexive thinking* dans l'évaluation des politiques publiques. Cette démarche consiste à faire de la réflexion sur les dysfonctionnements et défaillances qui seraient à l'origine de l'échec des politiques publiques dans les domaines de l'enseignement, de la santé, pour ne citer que ces deux exemples, un cadre et de réajustement, de réforme de ces secteurs, et qui repose sur les trois éléments suivants :

- La mise en œuvre de l'approche refelxive thinking dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques, implique de passer tous les éléments d'une politique publique donnée (programmes d'action et/ou projets de réformes) au crible de la problem solving approach. Ceci permet d'évaluer les politiques publiques à l'aune de leur capacité à apporter des solutions adéquates, efficaces, et adaptées aux problèmes/situations pour lesquels ces politiques ont été initialement conçues.
- L'évaluation des politiques publiques sur la base de la reflexive thinking se déploie sous forme d'un processus itératif, par lequel une expérience est identifiée et valorisée, ce qui permet d'en tirer les enseignements et dégager d'éventuelles bonnes pratiques. L'objectif ultime d'une telle démarche est de capitaliser les succès et les échecs des expériences (les différents projets et programmes formant une politique publique), de manière à transformer l'expérience en connaissance partageable.
- L'approche reflexive thinking permet aussi, à travers un retour sur les expériences précédentes, de mieux saisir les réalités du terrain sur lesquelles les politiques publiques sont appelées à agir. Ainsi, l'adoption de la reflexive thinking en matière d'évaluation des politiques publiques, revêt un caractère proactif qui permet non seulement de détecter les obstacles actuels et d'en proposer les solutions adéquates, mais aussi de prévoir et prévenir d'éventuels obstacles dans le futur.

## RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Rapport annuel sur la situation des droits de l'Homme au Maroc 2022

Considérant les engagements internationaux du Royaume dans le domaine des droits de l'Homme, en particulier les observations finales et les recommandations qui lui ont été adressées par les organes conventionnels et les titulaires de mandats dans le cadre des procédures spéciales et du mécanisme d'examen périodique universel;

Conformément aux dispositions constitutionnelles en tant que cadre référentiel pour les droits et libertés, en particulier le titre deux de la Constitution ;

Se basant sur les orientations stratégiques adoptées par le CNDH durant la deuxième moitié de son mandat et sur les débats sociétaux qu'il a lancés, les conclusions des rencontres régionales qu'il a organisées, les recommandations qu'il a présentées dans ses mémorandums et les pratiques qu'il a relevées;

Dans le cadre des missions qui lui sont assignées en matière d'élaboration des rapports et de formulation de recommandations ;

Dans l'objectif de consacrer l'interaction entre le Conseil et les autorités publiques de manière à renforcer la protection et la promotion des droits de l'Homme et la prévention de leurs violations ;

Rappelant les recommandations générales structurantes, adressées aux pouvoirs publics dans ses précédents rapports, et portant notamment sur la pratique conventionnelle du Royaume et son interaction avec le système international des droits de l'Homme, le cadre juridique et institutionnel, les politiques publiques, les programmes d'action, et dont la mise en œuvre revêt une importance cruciale pour combler le hiatus existant au niveau du système national de protection des droits de l'Homme, le CNDH met l'accent sur les recommandations suivantes :

## I-Pratique conventionnelle et interaction avec le Système international des droits de l'Homme

- Accélérer le parachèvement de la procédure de ratification du protocole facultatif
  à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de
  présentation de communications
- 2. Adhérer aux instruments internationaux et régionaux suivant :
- Le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort;
- Le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels;
- La Convention n° 87 de l'OIT relative à la liberté syndicale et à la protection du droit syndical;
- Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale ;
- La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;
- La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence

Rapport annuel sur la situation des droits de l'Homme au Maroc 2022

- à l'égard des femmes et la violence domestique ;
- la Convention de Lanzarote sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.
- 3. Renforcer l'interaction avec le Système international des droits de l'homme, notamment à travers la mise en œuvre des recommandations émises et acceptées par notre pays, et la soumission des rapports nationaux périodiques, en particulier le cinquième rapport périodique, qui devait être soumis au Comité contre la torture en novembre 2015, par une approche participative pour leur élaboration, tout en adoptant la procédure simplifiée d'élaboration des rapports soumis à tous les organes de traités;
- **4.** Adresser des invitations permanentes et ouvertes aux titulaires des procédures spéciales pour effectuer des visites à notre pays.
- **5.** Voter en faveur de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies relatif au Moratoire universel sur l'application de la peine de mort.

#### Cadre législatif

- 6. Abolir la peine de mort dans le code pénal ;
- 7. Accélérer l'adoption du projet de loi modifiant et complétant le code pénal, et veiller à sa conformité avec les recommandations du Conseil contenues dans son mémorandum publié en 2019, visant son harmonisation avec la Constitution et les normes internationales des droits de l'homme, et tenir compte des nouveaux défis que posent l'espace numérique, notamment en les soumettant aux principes de légitimité, de proportionnalité et de nécessité.
- 8. Accélérer la procédure d'adoption du projet du Code de procédure pénale, en veillant à prendre en considération les recommandations du Conseil dont l'élargissement de la présence de la défense lors de la phase d'enquête préliminaire depuis le placement en garde à vue, instaurer l'utilisation de moyens d'enregistrement audiovisuel lors de la rédaction des rapports de la police judiciaire, et procéder à une expertise médicale avant et après la période de garde à vue, en cas d'allégations de torture, et soumettre toutes les décisions privatives de liberté à recours immédiat, y compris celles relatives à la garde à vue et à la rétention;
- 9. Accélérer la procédure d'adoption du projet de loi du code de procédure civile en vue de garantir le droit effectif d'accès à la justice à toutes les catégories, et prévoir des dispositions procédurales flexibles qui tiennent compte de la situation des catégories vulnérables, y compris la notification des droits, ainsi que la révision de la loi sur l'assistance judiciaire de manière à garantir son institutionnalisation et son application pendant toutes les étapes du procès et pour tous types de recours.

Rapport annuel sur la situation des droits de l'Homme au Maroc 2022

- 10. Réviser les dispositions juridiques relatives aux associations, en particulier celles relatives aux procédures de création et de renouvellement, de financement et d'utilisation des salles publiques pour l'organisation des activités, de manière à renforcer l'exercice de la liberté d'association et l'action des défenseurs des droits de l'homme et l'élargissement de l'espace civique, conformément à la Constitution et au Pacte international relatif aux droits civils et politiques;
- 11. Réviser les dispositions juridiques relatives aux rassemblements publics de manière à soumettre la décision du recours à la force au contrôle du Ministère public, et renforcer la protection des défenseurs des droits de l'Homme, y compris les journalistes et les professionnels des médias qui couvrent les manifestations pacifiques.
- 12. Amender toutes les dispositions du droit pénal relatives à la liberté d'expression, conformément à l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et veiller à ce que toute restriction imposée à cette liberté soit définie par un texte juridique explicite et accessible, et qu'elle soit nécessaire pour assurer le respect des droits, pour la protection de la sécurité nationale, l'ordre public, la santé publique ou la moralité publique ;
- **13.** Réviser le Code de la famille conformément aux dispositions constitutionnelles relatives à l'égalité et à la parité et aux conventions internationales que le Royaume a ratifiées et auxquelles il a adhéré ;
- 14. Prévoir des dispositions de forme et de fond pour lutter contre l'impunité dans les cas de violence à l'égard des femmes et des filles, en imposant l'obligation de signalement, et en procédant aux modifications nécessaires en ce qui concerne le système /les modes de preuves pour tenir compte des particularités des crimes de violence à l'égard des femmes et des filles, et de manière à garantir les droits des victimes ;
- **15.** Abroger toutes les dispositions légales discriminatoires à l'encontre des femmes et des filles afin de mettre en œuvre les principes d'égalité et de parité consacrés par la Constitution ;
- 16. Élaborer un cadre juridique général de lutte contre la discrimination, et l'harmoniser avec les instruments internationaux, notamment avec la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, ainsi qu'avec les dispositions constitutionnelles;
- 17. Mettre en place ne loi-cadre relative aux personnes âgées conformément aux normes internationales pertinentes, notamment les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées de 1991;
- **18.** Accélérer l'adoption de la loi n° 72.17 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc et à l'immigration, afin de garantir aux migrants la jouissance de leurs droits fondamentaux énoncés dans la Convention internationale pour la

Rapport annuel sur la situation des droits de l'Homme au Maroc 2022

- protection des droits de tous les travailleurs migrants et les membres de leur famille, et en tenant compte des principes du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ;
- 19. Accélérer l'adoption de la loi n° 66.17 sur l'asile et les conditions de son octroi, de manière à garantir la reconnaissance effective du statut de réfugié accordé par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, conformément aux dispositions constitutionnelles et aux principes du Pacte mondial sur les réfugiés;
- **20.** Accélérer l'approbation du projet de loi sur la lutte contre les troubles mentaux et la protection des droits des personnes atteintes de ces troubles en le conformant aux recommandations du Conseil national des droits de l'Homme;
- 21. Accélérer l'adoption de la loi relative aux établissements pénitentiaires en veillant à son harmonisation avec les normes internationales, en particulier avec l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela).
- **22.** Parachever la procédure d'approbation du projet de loi organique n° 97.15, relative aux conditions et aux modalités d'exercice du droit de grève ;
- **23.** Accélérer la publication de la loi organique n° 86.15 relative à la définition des conditions et des procédures de l'exception d'inconstitutionnalité;

#### II- Dans le domaine institutionnel

- 24. Mettre en place les institutions constitutionnelles suivantes :
  - L'Autorité pour la Parité et la Lutte contre toutes les Formes de Discrimination ;
- Le Conseil Consultatif de la Famille et de l'Enfance ;
- Le Conseil Consultatif de la Jeunesse et de l'Action Associative :
- Le Conseil National des Langues et de la Culture Marocaine ;
- **25.** Mettre en place un comité national pluridisciplinaire de bioéthique composé de scientifiques, éthiciens et politiques, conformément aux normes internationales, en particulier celles contenues dans la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'Homme;

#### III-En matière de politiques publiques

26. Accélérer l'opérationnalisation de l'engagement du gouvernement en vue d'une révision du plan d'action national en matière de démocratie et des droits de l'Homme, en tenant compte des défis émergents dans le domaine des droits de l'homme, notamment ceux liés aux changements climatiques, à l'espace numérique et à la bioéthique;

Rapport annuel sur la situation des droits de l'Homme au Maroc 2022

- 27. Adopter une stratégie nationale de santé basée sur l'approche des droits de l'homme et la centralité du rôle de l'État dans la protection du droit à la santé, ainsi que l'augmentation du budget affecté au secteur, permettant l'amélioration des conditions matérielles de travail du personnel de santé et le renforcement de ses capacités, la mise à niveau des infrastructures sanitaires et la généralisation des centres de soins sur l'ensemble du territoire national;
- **28.** S'inspirer des normes éthiques des standards internationaux des droits de l'Homme et de la bioéthique dans l'élaboration des politiques nationales de gestion des crises sanitaires ;
- **29.** Veiller à l'évaluation de l'exécution du projet de réforme de l'éducation 2022-2026 dans le cadre de la responsabilité de l'Etat à garantir le droit à l'éducation ;
- 30. Adopter un plan d'action national dans le domaine des entreprises et droits de l'homme, conformément aux standards internationaux, notamment les principes relatifs au comportement responsable des entreprises, au devoir de diligence et à la compétence extraterritoriale;
- 31. Respecter les délais légaux de réponse aux plaintes transmises par le CNDH, et prendre les mesures nécessaires dans les cas où les violations sont confirmées et apporter des réponses précises et convaincantes aux correspondances du CNDH;
- **32.** Prendre des mesures urgentes pour réduire la surpopulation carcérale, notamment en rationalisant la détention préventive, en révisant la procédure de grâce, en mettant en œuvre la libération conditionnelle, en sensibilisant la population carcérale, et en accélérant l'adoption des peines alternatives ;
- **33.** Publier les résultats des enquêtes menées par les pouvoirs judiciaires relatives aux violations du droit à l'intégrité physique ;
- **34.** Renforcer la protection des individus contre l'exploitation de leurs données privées, sans leur consentement, par les sociétés d'Internet et les courtiers en données ;
- **35.** S'inspirer de la Résolution n ° 16/18 du Conseil des droits de l'Homme et du Plan d'action de Rabat sur l'incitation à la haine, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence.
- **36.** Mettre en œuvre les engagements du Programme gouvernemental 2021-2026 concernant la promotion du droit à l'eau ;
- **37.** Poursuivre les efforts visant à généraliser la langue amazighe dans les écoles, les universités, les tribunaux et dans le secteur de l'administration publique ;
- **38.** Appel au pouvoir judiciaire en vue d'œuvrer pour l'application des Conventions internationales ratifiées par le Maroc et la mise en œuvre du principe de la primauté de ces normes sur les lois nationales ;
- **39.** Accélérer la digitalisation des procédures judiciaires en tant que choix stratégique visant à renforcer l'effectivité du droit d'accès à la justice, et rendre les décisions de justice dans des délais raisonnables ;

Rapport annuel sur la situation des droits de l'Homme au Maroc 2022

- **40.** Promouvoir les initiatives visant à renforcer les capacités des personnes chargées de l'application de la loi en matière des droits de l'Homme ;
- **41.** Renforcer la participation des députés aux consultations relatives à la préparation et au suivi des rapports, soumis au système international des droits de l'Homme, ainsi que leur participation aux manifestations des organes des Nations Unies.

## LE CNDH EN CHIFFRES

### SITUATION DES DROITS DE L'HOMME THÉMATIQUES ET CATÉGORIELS

EN CHIFFRES -

3245

PLAINTES REÇUES

1233

SIÈGE DU CNDH

1895

COMMISSIONS RÉGIONALES 2591

NOMBRE DE PLAINTES REÇUES PAR DES HOMMES

654

NOMBRE DE PLAINTES REÇUES PAR DES FEMMES 70

MÉCANISME NATIONAL DE RECOURS POUR LES ENFANTS VICTIMES DE VIOLATIONS DE LEURS DROITS

47

MÉCANISME NATIONAL POUR LA PROTECTION DES DROITS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

188

VISITES AUX ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

1219

PLAINTES PRÉSENTÉES PAR DES DÉTENUS 35

NOMBRE DE PROCÈS OBSERVÉS

83

NOMBRE DE PERSONNES CONDAMNÉES À MORT 11874

NOMBRE DE MANIFESTATIONS ORGANISÉES DANS L'ESPACE PUBLIC

259000

NOMBRE D'ASSOCIATIONS

### HARMONISATION DES LÉGISLATIONS, RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET <u>MÉDIAS ET DROITS D</u>E L'HOMME

**EN CHIFFRES** 

## 15

ACTIVITÉS DE PLAIDOYER POUR LE DROIT À LA VIE

33435

FOLLOWERS (ORGANIC) SUR TWEETER

46876

FOLLOWERS (ORGANIC) SUR FACEBOOK PLUS DE

17731

ARTICLES SUR LES QUESTIONS DES DROITS DE L'HOMME

28

SESSIONS DE FORMATION

6984

ARTICLES SUR LE CNDH

542000

VISITES DU SITE DU CNDH

## RELATIONS DE COOPÉRATION AU NIVEAU INTERNATIONAL

**EN CHIFFRES** 

11

PARTENARIATS AVEC DES INSTANCES ONUSIENNES OU DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES

9

NOMBRE DE POSTES OCCUPÉS PAR LE CNDH AU SEIN DES RÉSEAUX INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX DES INDH

10

NOMBRE D'EXPERTS MAROCAINS AU SEIN DU SYSTÈME INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME 6

NOMBRE
D'INTERACTIONS AVEC
LES TITULAIRES DE
MANDAT AU TITRE DES
PROCÉDURES

3

NOMBRE D'INSTRUMENTS INTERNATIONAUX DONT LE CNDH A RECOMMANDÉ DE PARACHEVER LE PROCESSUS DE RATIFICATION OU D'ADHÉSION 4

NOMBRE DES RAPPORTS
PRÉSENTÉS PAR LE
CNDH AUX ORGANES DE
TRAITÉS ET AU HAUTCOMMISSARIAT AUX
DROITS DE L'HOMME

9

NOMBRE
D'INTERVENTIONS
PRÉSENTÉES PAR
LE CNDH DEVANT LE
CONSEIL DES DROITS DE
L'HOMME DES NATIONS
UNIES

# MÉCANISME NATIONAL DE PRÉVENTION DE LA TORTURE (MNP)

**EN CHIFFRES** 

**17** 

VISITES RÉALISÉES **17** 

RAPPORTS DE VISITES ÉLABORÉES

## SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE L'INSTANCE ÉQUITÉ ET RÉCONCILIATION (IER)

**EN CHIFFRES** 

19.929

NOMBRE DES BÉNÉFICIAIRES DE LA COUVERTURE MÉDICALE DEPUIS 2009 - 2022 30

NOMBRE DE CARTES DE COUVERTURE MÉDICALE ÉMISES EN 2022 194

NOMBRE DE DÉCISIONS ARBITRALES

24.507.448,50

MONTANT TOTAL RELATIF

À LA REPARATION



Rapport annuel sur la situation des droits de l'Homme au Maroc 2022

Résumé exécutif

Octobre 2022

